

Guerre nucléaire, une menace toujours réelle

Judith Berlyn

Number 811, Winter 2020–2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/94410ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Berlyn, J. (2020). Guerre nucléaire, une menace toujours réelle. *Relations*, (811), 9–10.

GUERRE NUCLEAIRE, UNE MENACE TOUJOURS REELLE

Soixante-quinze ans après Hiroshima, le Canada contribue toujours au risque de guerre nucléaire.

Judith Berlyn*

L'auteure est membre du Collectif Échec à la guerre.

Le 6 août 1945, un homme à bord d'un avion appuie sur un bouton et la ville d'Hiroshima, au Japon, disparaît. La bombe atomique qu'il a larguée a brûlé et tué 70 000 à 80 000 personnes et en a blessé 70 000 autres. Elle a réduit 12 kilomètres carrés de tissu urbain en gravats, relâchant des radiations mortelles dans l'air, le sol et l'eau, qui ont aussi tué et rendu

malades des milliers d'autres personnes dans les jours, les semaines, les mois et les années suivantes. Trois jours plus tard, la ville de Nagasaki subira le même sort. Ayant développé les premières armes atomiques avec les États-Unis et la Grande-Bretagne et ayant fourni les matières premières nécessaires à leur fabrication, le Canada a joué un rôle dans ces actes immondes¹.

En 2019, le poète irano-américain Kaveh Akbar décrit, dans un de ses poèmes, un écolier des États-Unis portant une chemise sur laquelle on peut lire «Nous l'avons fait contre Hiroshima; nous pouvons le faire contre Téhéran», rappelant de cette manière qu'une catastrophe nucléaire peut à nouveau se produire. Neuf pays (États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France, Chine, Israël, Inde, Pakistan et Corée du Nord) possèdent aujourd'hui plus de 13 000 ogives nucléaires qui sont des centaines de fois plus destructrices que les premières bombes atomiques. Parmi celles-ci, 1800 se trouvent prêtes à être lancées en quelques minutes. Tant que les armes nucléaires existent, le risque persiste que, tôt ou tard, une ou

plusieurs explosent, que cela soit intentionnel, accidentel ou par malveillance.

C'est en effet leur existence même qui pose problème. Tant qu'un pays en possédera, d'autres pays en voudront. La seule façon d'éviter leur propagation est de les éliminer. C'est pourquoi le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1970 oblige les pays signataires à les éliminer s'ils en détiennent ou à renoncer à en acquérir. Mais alors que le traité prévoit des mesures pour garantir la non-prolifération et la rendre effective, aucune mesure équivalente n'est prévue pour rendre le désarmement effectif. Depuis 50 ans, ce vice structurel a permis aux pays détenteurs d'armes nucléaires de manquer à leur obligation en vertu du traité qu'ils ont signé, malgré le fait que de nouvelles normes et règles internationales ont tenté d'atténuer le problème.



Ceux qui aiment la paix doivent apprendre à s'organiser aussi efficacement que ceux qui aiment la guerre.
— Martin Luther King

La Cour internationale de justice a par exemple statué, le 8 juillet 1996, à la suite de demandes venant de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Assemblée générale de l'ONU, que l'utilisation des armes nucléaires et la menace de les utiliser sont généralement prohibées par le droit international, toujours assujetties aux droits de la personne et au droit humanitaire et environnemental, et qu'il existe une obligation solennelle de mener et de conclure des négociations menant à l'élimination complète et à l'abolition des armes nucléaires. En 2017, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), qui stigmatise et délégitime la possession d'armes nucléaires, comme l'avaient fait des traités antérieurs bannissant les armes chimiques et biologiques. En date du 24 octobre 2020, 50 États l'ont ratifié et il entrera en vigueur dans 90 jours, soit le 22 janvier 2021, officialisant enfin l'interdiction catégorique des armes nucléaires.

Sous la pression des États-Unis, le Canada et tous les autres pays membres de l'OTAN refusent de signer le TIAN, au nom de la théorie de la dissuasion nucléaire, se réservant le droit d'initier une guerre nucléaire malgré leur appui rhétorique à l'objectif d'éliminer éventuellement les armes nucléaires. Au mépris du droit international, le Canada choisit ainsi de soutenir ses alliés qui possèdent de telles armes, plutôt que de travailler avec ses alliés non nucléaires à réfuter

la théorie de la dissuasion. Basée sur un raisonnement erroné, celle-ci soutient que la possession d'armes nucléaires a permis d'éviter la guerre nucléaire. Malheureusement, à cause du ce mythe de la dissuasion, le Canada persiste à fournir un soutien logistique, diplomatique, politique et industriel à la préparation de la guerre nucléaire, incluant la production de composantes pour les vecteurs de telles armes. Le Canada permet aussi aux bombardiers et aux navires de guerre pouvant transporter des armes nucléaires d'utiliser son territoire.

Dans ce contexte, il est de notre responsabilité collective de faire en sorte que le gouvernement modifie son approche concernant le désarmement nucléaire et y travaille avec des alliés pour contrer l'intransigeance de l'OTAN en la matière. Une campagne pour faire officiellement du Canada une zone libre d'armes nucléaires permettrait d'attirer l'attention du public sur ces questions et aiderait à créer la pression requise pour faire changer la politique du gouvernement. ©

* Traduit de l'anglais par Raymond Legault.
1. Voir « Armes nucléaires et rôle du Canada », sur le site Web d'Échec à la guerre, <echecalaguerre.org>.

#NousSommesToutes LasTesis

Le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN) publiait une lettre ouverte, en juin dernier, pour exprimer son appui aux féministes chiliennes de Las Tesis. La lettre dénonce la répression policière et judiciaire exercée à l'égard du collectif de Valparaiso depuis que ses membres ont créé la chorégraphie *Un violador en tu camino* (« Un violeur sur ton chemin »), en novembre 2019 (lire l'éditorial de notre n° d'avril 2020). Le RGF-CN appelle ainsi à la défense des droits de manifester, de s'exprimer par l'art et de dénoncer publiquement les féminicides et les violences faites aux femmes. Source : <pressegauche.org>.

Polémos: *think tank* décroissantiste

Polémos, un groupe indépendant et sans but lucratif consacré à la recherche sur la décroissance au Québec, a lancé son site Web le 21 mai dernier. Ce nouveau réseau de chercheuses et de chercheurs interdisciplinaires, fondé entre autres par Yves-Marie Abraham – collaborateur à *Relations* –, partage et promouvait des recherches qui adoptent l'angle décroissantiste dans le traitement d'enjeux en matière d'énergie, de santé et de justice sociale, notamment. Dans un contexte où les tares d'un modèle de croissance infinie dans un monde de ressources finies deviennent de plus en plus évidentes, la décroissance apparaît comme une voie à privilégier dans une société qui aspire à (sur) vivre de manière éthique. Voir : <polemos-decroissance.org>.

*Dès décembre 2020, procurez-vous
le nouveau numéro de la revue Droits et libertés*

Le droit à la santé : au-delà des soins

Définition, failles et perspectives

LDL

Ligue des
droits et libertés

liguedesdroits.ca